



191771 - Le jugement de chercher intercession (auprès d'Allah) grâce à l'usage de «Il n'y a point de divinité en dehors d'Allah et Muhammad est le Messager d'Allah»

question

Est il permis de lever les mains avec l'extrême humilité pour s'adresser à Allah en ces termes: «Je Te demande , ô Allah, par considération, pour tous le poids et pour l'importance de **il n' y a pas de divinité en dehors d'Allah** ou : «Je sollicite l'accès auprès de Toi, ô Maître en comptant sur le poids et l'importance de **il n' y a pas de divinité en dehors d'Allah** S'agit il là de formules d'invocation inadmissibles? Est il juste de dire: **Je cherche une intercession pour accéder auprès de Toi, ô Maître!**

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si en disant: « Je Te demande , ô Allah, par considération, pour tous le poids et pour l'importance de il n' y a pas de divinité en dehors d'Allah ou : «Je sollicite l'accès auprès de Toi, ô Maître en comptant sur le poids et l'importance de il n' y a pas de divinité en dehors d'Allah on entend chercher intercession auprès d'Allah par le biais de ces mots bénis en ce sens qu'Allah l'Auguste est Un et Unique qui n'a point d'associé, cette recherche d'intercession est juste car l'unicité absolue est un attribut d'Allah l'Auguste reconnue à l'unanimité par les musulmans.

Si on entend solliciter une intercession auprès d'Allah grâce à l'usage de ce mot béni parce qu'Allah, le Transcendant s'est engagé à ne pas châtier celui qui ne Lui associe rien, cette manière de demander l'intercession est bien instituée puisqu'il s'agit d'évoquer un de Ses actes qu'Il aime et qui fait l'objet d'un engagement de Sa part.

Si on entend solliciter l'intercession auprès d'Allah à travers la confirmation de ce mot et



l'attestation de Son unicité, c'est alors une bonne action. Mieux , cela fait partie des meilleures actions susceptibles de nous rapprocher d'Allah. C'est une manière acceptable de demander l'intercession.

Si à travers l'usage de ce mot dans la formulation d'une demande d'intercession, on cherche à bénéficier de la récompense attachée à sa prononciation par Allah et de son poids sur la balance comme cela apparait à travers l'expression employée (par l'auteur de la question), la récompense est un acte. Le salaire et le poids sont créés par Allah. Dès lors, on ne peut pas les insérer dans une demande d'intercession.

Etant donné que l'expression employée peut avoir une juste acception et une acception erronée, voire un autre sens que seul son utilisateur connaît et qu'il ne nous est pas permis de préciser, nous pensons que les invocations et les formules de prières instituées peuvent nous en dispenser puisqu'elles sont plus à même de nous mettre à l'abri de l'erreur et de l'ambiguïté. Voir la réponse donnée à la question n° [3297](#) et la question n° [13506](#).

Allah le sait mieux.